

Coup d'oeil sur la Bibliothèque nationale du Togo

The Bibliothèque nationale du Togo at a Glance

La Biblioteca Nacional de Togo

Zakari Mamah

Volume 39, Number 2, April–June 1993

Les bibliothèques nationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028739ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028739ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

The Bibliothèque nationale du Togo was created in 1969, nine years after independence. Using its rich collections from the German and French colonial periods as a base, the Bibliothèque set its sites on the publication of a national bibliography but ran into difficulties setting up a legal deposit system. A building project is underway and the Bibliothèque has better financing. It offers services similar to those offered by other national libraries and participates in the activities of international associations.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mamah, Z. (1993). Coup d'oeil sur la Bibliothèque nationale du Togo. *Documentation et bibliothèques*, 39(2), 75–77. <https://doi.org/10.7202/1028739ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Coup d'oeil sur la Bibliothèque nationale du Togo

Zakari Mamah

Directeur

Bibliothèque nationale du Togo

La Bibliothèque nationale du Togo a été créée en 1969, neuf ans après l'accession du pays à la souveraineté. Riche de collections des périodes coloniales allemandes et françaises, la Bibliothèque s'est donné pour objectif majeur la publication de la bibliographie nationale mais elle affronte des difficultés dans la mise en application du dépôt légal. Un projet de construction est en préparation et la Bibliothèque jouit d'un meilleur financement. Elle dispose des services qui lui permettent d'exercer les fonctions courantes des bibliothèques nationales et participe aux activités des associations internationales.

The Bibliothèque nationale du Togo at a Glance

The Bibliothèque nationale du Togo was created in 1969, nine years after independence. Using its rich collections from the German and French colonial periods as a base, the Bibliothèque set its sites on the publication of a national bibliography but ran into difficulties setting up a legal deposit system. A building project is underway and the Bibliothèque has better financing. It offers services similar to those offered by other national libraries and participates in the activities of international associations.

La Biblioteca Nacional de Togo

La Biblioteca Nacional de Togo fue constituida en 1969, nueve años después de la accesión del país a la soberanía. La Biblioteca, que contiene una importante colección de los períodos coloniales alemanes y franceses, tiene como objetivo principal la publicación de la bibliografía nacional pero se enfrenta con problemas al aplicar el depósito legal. Un proyecto de construcción está en preparación y la Biblioteca disfruta de una mejor financiación. Dispone de servicios que le permiten desempeñar las funciones corrientes de las bibliotecas nacionales y participa en las actividades de las asociaciones internacionales.

Historique

La République togolaise actuelle est l'héritière d'un Togo colonial. Sous protectorat allemand de 1884 à 1914, elle est occupée par les forces franco-britanniques durant la Première Guerre mondiale et confiée ensuite sous mandat à la France et à la Grande-Bretagne. En 1956, la partie française devient une république autonome, avant d'accéder à la pleine souveraineté le 27 avril 1960. Sous les administrations allemandes et françaises, le besoin d'acquérir, de rassembler, de constituer en collections et de diffuser l'information économique et sociale s'est imposé. Ainsi, sous l'administration allemande, une Bibliothèque du Gouvernement impérial est créée afin de servir de centre de documentation, de musée et de centre d'archives. Les ouvrages allemands et les documents d'archives constituent actuellement une partie du fonds du Service des Archives nationales, département de la Bibliothèque nationale. Un projet de restructuration du Service des

Archives est en cours d'examen afin de donner à ce Service son autonomie institutionnelle.

Sous l'Administration française, une «Bibliothèque centrale» est créée à Lomé, capitale du Togo, suivant un arrêté du 12 octobre 1933 du Gouvernement des colonies. Cette bibliothèque rassemble et conserve tous les documents d'archives qui présentent un intérêt pour le pays et elle en assure la traduction au besoin. Elle est placée sous l'autorité d'un conseil qui formule des avis sur toutes les opérations relatives à son organisation et à son fonctionnement, notamment en ce qui concerne les abonnements, les acquisitions, le mode de classement, la reliure, les traductions et la destruction d'archives jugées sans valeur.

Suite à un arrêté du 9 février 1934, la Bibliothèque centrale est placée sous la tutelle d'un conseil dont fait partie le chef du Bureau de l'Administration générale. Et le 23 septembre 1937, le gouverneur

Montagné transforme la Bibliothèque centrale en Service de documentation générale qui doit couvrir les secteurs des musées, des archives et des bibliothèques et rassembler les collections scientifiques ainsi que la documentation nécessaire à la connaissance et à l'étude des questions intéressant le territoire et se rapportant aux diverses activités locales. Pour accomplir cette double mission, le Service de la documentation générale dispose de trois sections: bibliothèque, archives, musée et collections scientifiques.

Le 15 mai 1945, le Service de documentation générale devient le centre local de l'Institut français d'Afrique noire (IFAN) qui effectue les recherches prescrites par le Centre fédéral dont le siège était à Dakar, ancienne capitale de l'Afrique occidentale française. Enfin, par un autre arrêté en date du 12 octobre 1960, l'Institut français d'Afrique noire du Togo devient l'Institut togolais des sciences humaines (ISTHU). Après l'accession à la souveraineté, l'Institut togolais des sciences humaines

conservera les prérogatives qui lui incombaient auparavant. Cet institut augmentera son effectif afin de mener à bien ses objectifs. Régulièrement, il publie des numéros scientifiques destinés aux chercheurs, aux étudiants et aux érudits.

La Bibliothèque nationale

Par un décret du 1er octobre 1969, l'Institut togolais des sciences humaines devient la Direction de la Bibliothèque nationale. Le service des Archives nationales est rattaché à la Direction de la Bibliothèque nationale qui relève du ministère de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique. La Bibliothèque nationale se fixe désormais comme objectif l'édition de la bibliographie nationale, alimentée par le dépôt légal. Cependant, des difficultés de mise en application du dépôt légal ont empêché la préparation de la publication et il a fallu promulguer une nouvelle loi assortie de sanctions. Afin de combler le retard occasionné, la Bibliothèque nationale prépare pour 1993 une bibliographie rétrospective couvrant les dix dernières années.

Les États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique, tenus du 4 au 13 mai 1992, et dont la convocation est décidée par la Conférence nationale souveraine, ont permis d'apporter des solutions aux problèmes qui accablaient la Bibliothèque. Ces grandes assises nationales ont permis de formuler aussi des recommandations au sujet des bibliothèques scolaires. En ce qui concerne la Bibliothèque nationale, il a été convenu d'identifier un site pour la construction d'un nouveau bâtiment afin de remédier à l'exiguïté des locaux actuels. De plus, des dispositions ont été prises pour doter la Bibliothèque d'un financement qui puisse lui permettre de jouer pleinement son rôle de conservateur et de diffuseur de l'information scientifique, économique et sociale. Enfin, le principe du rattachement des Archives nationales au ministère de la Culture et de la communication a été adopté.

Au lendemain des États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique, un décret de réorganisation du ministère de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique a été promulgué. Un autre

décret de réorganisation de la Direction de la Bibliothèque nationale est en cours d'examen en vue de son adoption au Conseil des ministres. La Bibliothèque nationale a vu son effectif technique augmenter.

La Bibliothèque nationale dispose de sept services techniques. Le premier est le Service des entrées qui se subdivise ainsi: division des acquisitions, division des expositions, magasin de stockage. Ce service est chargé de commander tous les documents de la Bibliothèque. À la réception, les documents sont inscrits au registre inventaire et sont ensuite distribués dans les différentes divisions. L'aménagement d'une salle des expositions est également prévue. Un professionnel assure la bonne marche de ce service avec ses collaborateurs. Le Service des imprimés comprend cinq divisions: traitement, coordination avec le Centre international ISBN, division publique, référence et bibliographie, salle de lecture et de consultation. Les documents reçus dans ce service reçoivent un traitement qui consiste à les inscrire dans un registre inventaire, à procéder au catalogage, à l'indexation et à l'inscription d'une cote, ainsi qu'à la préparation qui permet de les mettre ensuite à la disposition des lecteurs. Le Service des périodiques comprend la division des acquisitions, la division du traitement, la division des publications officielles et la salle de lecture et de consultation. Les acquisitions des périodiques s'effectuent par abonnement, par échanges ou par dons. Dès leur réception, ces documents sont traités afin d'être offerts à la consultation. Le Service du dépôt légal et de la bibliographie nationale comprend trois divisions: bibliographie, automatisation, publications. Ce service est chargé de rédiger la bibliographie nationale à partir des documents reçus par dépôt légal. Un professionnel assisté de quelques collaborateurs est chargé de la bonne marche de ce service. Le Service des collections spécialisées comprend cinq divisions: musique, cartes et plans, monnaies et médailles, estampes et photographies, manuscrits. Ce service mobilise des ressources appréciables à cause de la nature des documents dont il a la charge, de leur caractère historique et de l'intérêt du public. Un professionnel gère ce service, aidé de ses collaborateurs. Le Service

des échanges internationaux comprend trois divisions: législation internationale, publications des organismes internationaux, coordination et coopération. Ce service est chargé d'étudier les conventions et les accords internationaux que la Bibliothèque signera avec les autres bibliothèques du monde. Il rassemble aussi les publications des Nations Unies et des organismes spécialisés et il procède aux échanges dans le cadre de la coopération internationale entre les bibliothèques. Le Service de la restauration et de la reliure comprend la division de la reliure, la division de la multigraphie et l'atelier de menuiserie. Ce service revêt une grande importance pour la Bibliothèque puisqu'il assure la restauration de tous les documents abîmés, ce qui accroît leur longévité. Il comprend un service de photocopie qui permet au lecteur d'effectuer les copies utiles à sa recherche. Quant à l'atelier de menuiserie, il est chargé de la réparation des tables et des chaises. Deux professionnels de la reliure assurent le bon fonctionnement de ce service.

La Bibliothèque nationale du Togo est active aux plans national et international. Au plan national, la Bibliothèque organise des séminaires de formation ou de recyclage en bibliothéconomie. Un séminaire d'information sur le dépôt légal destiné aux éditeurs et aux diffuseurs et parrainé par la Fondation Hanne Seidel est en préparation. Un autre séminaire sous-régional regroupant les professionnels en bibliothéconomie du Bénin et du Togo et ayant pour thème le marketing des services d'information est prévu pour 1993. La Bibliothèque nationale assiste aussi les aides-bibliothécaires, les archivistes et les documentalistes. Afin de susciter l'engouement de la lecture, la Bibliothèque songe à produire des émissions radiophoniques et télévisées. Enfin, la Bibliothèque est actuellement en quête d'un partenaire pour procéder à l'achat d'un bibliobus visant à desservir les hameaux les plus reculés.

Au plan international, la Bibliothèque nationale est affiliée au réseau de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF). Lors de la réunion des directeurs des centres serveurs de la BIEF tenue au Canada en octobre 1992, les bibliothèques nationales du Togo et de la Roumanie ont convenu

d'intégrer dans leurs structures des centres serveurs locaux. De plus, la Bibliothèque nationale a participé à divers séminaires, à des tables-rondes et à des conférences organisées par des organismes internationaux.

Les assises des États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et technologique ont permis de poser un bon diagnostic et de mettre en oeuvre les mesures permettant de résoudre les problèmes et d'assurer à la Bibliothèque un nouveau départ. Le gouvernement togolais s'est engagé à doter la Bibliothèque nationale d'une infrastructure plus forte et de ressources humaines et financières plus appropriées afin qu'elle soit en mesure de constituer le patrimoine documentaire utile au développement national.

Code Civil Du Québec, Texte Annoté

Henri Kélada

With the impending coming into force of the new Quebec Civil Code, all jurists in Quebec will have to acquaint themselves with a new law that may disrupt many aspects of their practice.

This work by Henri Kélada (well known in Quebec for his other works in Civil Procedure) provides the bilingual text of the new Code and the transitory dispositions, along with numerous annotations. These annotations include summaries of the relevant cases, reference to authors and related statutes. Also included are commentaries by the author, the Sous-commissions des institutions and the O.R.C.C.

Avec l'entrée en vigueur prochaine du nouveau Code civil du Québec, tous les juristes devront se familiariser avec un texte de loi qui risque de bouleverser plusieurs aspects de leur pratique.

L'ouvrage de Me Henri Kélada (bien connu des juristes québécois pour ses ouvrages de procédure civile) présente le texte bilingue du nouveau Code civil du Québec et du droit transitoire, ainsi que de nombreuses annotations. Celles-ci comportent des résumés de la jurisprudence pertinente, des références à la doctrine et aux lois connexes. On y retrouve aussi des commentaires de l'auteur, de la Sous-commission des institutions et de l'O.R.C.C.

0-459-54106-4/1 volume supplemented service/\$125/June 1993
un volume à feuilles mobiles/125 \$/juin 1993

Order Today!

Price subject to change without notice and to applicable taxes. Shipping and handling are extra.

AVAILABLE FOR A 30-DAY RISK-FREE EXAMINATION

| | |
|---|--|
| TO ORDER • CALL TOLL FREE | |
| 1-800-387-5164 | |
|  | IN TORONTO: (416) 609-3800 Ask for Operator # 539 |
|  | FAX: (416) 298-5094 (24 hours) |
|  | OR WRITE TO: Carswell, One Corporate Plaza, 2075 Kennedy Road, Scarborough, Ontario M1T 3V4 |

 **CARSWELL**
Thomson Professional Publishing

5/93